

Chômage : inscription à France Travail (anciennement Pôle emploi)

Si vous **recherchez un emploi**, vous pouvez **vous inscrire à France Travail**, quelle que soit votre nationalité. Vous devez **résider en France**. Si vous n'avez **jamais été inscrit** à France Travail, il s'agit d'une**première inscription**. Sinon, c'est une **réinscription**. Nous vous guidons dans votre démarche.

Chômage : démarches auprès de France Travail (anciennement Pôle emploi)

Si vous êtes **sans emploi**, vous pouvez vous inscrire **à tout moment**.

Si vous avez **perdu votre emploi**, vous pouvez vous inscrire dès le **lendemain de votre dernier jour de travail**

Attention

pour vous inscrire, vous devez être **disponible**.

Pour toucher des **allocations chômage**, vous devez avoir travaillé une période minimale de travail dite durée d'affiliation .

Il faut aussi s'inscrire au plus tard dans les 12 mois qui suivent la fin de votre contrat.

Vous devez créer votre espace personnel sur le site de France Travail (anciennement Pôle emploi).

Vous devez remplir vos informations personnelles avec :

Votre pièce d'identité

Votre numéro de sécurité sociale

Un justificatif de domiciliation

Vous pouvez compléter par la suite votre espace personnel avec les documents suivants :

Motif de votre inscription

Diplômes et qualifications

CV si vous en avez un

Informations concernant votre parcours professionnel (certificat de travail, fiches de paie, attestation France Travail (anciennement Pôle emploi))

Coordonnées bancaires indiquées sur votre relevé d'identité bancaire (Rib) pour recevoir l'allocation chômage si vous y avez droit

Vous pouvez compléter le formulaire d'inscription :

La date de prise en compte de votre inscription débute le jour de votre enregistrement par internet.

Une fois l'inscription enregistrée, votre espace personnel est créé automatiquement sur le site de France Travail (anciennement Pôle emploi). Votre espace personnel France Travail (anciennement Pôle emploi) contient les documents suivants :

Attestation d'inscription (carte de demandeur d'emploi)

Avis de changement de situation

Notice d'information sur vos droits et obligations

Dans les 30 jours au plus tard suivant votre inscription, vous devez vous rendre à un entretien professionnel avec votre conseiller France Travail (anciennement Pôle emploi).

Vous devez prendre un rendez-vous avec le conseiller de votre agence dans votre espace personnel. Vous choisissez en ligne la date et l'heure de votre entretien.

Votre projet personnalisé d'accès à l'emploi (PPAE) est préparé à partir de cet entretien.

- S'inscrire à France Travail (anciennement Pôle emploi)

Si vous ne pouvez pas vous inscrire en ligne, vous pouvez vous rendre dans une agence France Travail pour vous inscrire sur place.

Où s'adresser ?

France Travail (anciennement Pôle emploi)

La date de prise en compte de votre inscription débute le jour de l'enregistrement par le téléconseiller France Travail (anciennement Pôle emploi).

Une fois votre inscription enregistrée, votre espace personnel est créé automatiquement sur le site de France Travail.

Votre espace personnel France Travail contient les documents suivants :

Attestation d'inscription (carte de demandeur d'emploi)

Avis de changement de situation

Notice d'information sur vos droits et obligations

Dans les 30 jours au plus tard suivant votre inscription, vous devez vous rendre à un entretien professionnel avec votre conseiller France Travail.

Vous devez prendre un rendez-vous avec le conseiller de votre agence.

Vous choisissez avec votre conseiller la date et l'heure de votre entretien.

Votre projet personnalisé d'accès à l'emploi (PPAE) est préparé à partir de cet entretien.

Inscription précédente faite il y a moins de 6 mois

Si votre précédente inscription date de moins de 6 mois, vous pouvez vous réinscrire en ligne.

- Se réinscrire à France Travail (anciennement Pôle emploi)

Si vous ne pouvez pas vous réinscrire en ligne, vous pouvez vous rendre dans une agence France Travail (anciennement Pôle emploi) pour le faire.

Où s'adresser ?

France Travail (anciennement Pôle emploi)

Attention

pour vous réinscrire, vous devez être **disponible**

Votre réinscription sur la liste des demandeurs d'emploi est validée au moment de votre enregistrement par internet ou, en cas de réinscription par téléphone, par le téléconseiller France Travail.

Vous êtes dispensé de fournir les pièces justificatives et de vous déplacer pour un nouvel entretien.

Toutefois, si vous avez exercé une activité professionnelle au cours de ces 6 derniers mois, l'attestation France Travail de votre ex-employeur sera nécessaire pour examiner vos droits aux allocations chômage.

Inscription précédente faite il y a plus de 6 mois

Si votre précédente inscription date de plus de 6 mois, vous pouvez vous réinscrire en ligne.

- Se réinscrire à France Travail (anciennement Pôle emploi)

Attention

pour vous réinscrire, vous devez être disponible.

Si vous ne pouvez pas vous réinscrire en ligne, vous pouvez vous rendre dans une agence France Travail pour le faire.

Où s'adresser ?

France Travail (anciennement Pôle emploi)

Votre réinscription sur la liste des demandeurs d'emploi est validée au moment de votre enregistrement par internet ou, en cas de réinscription par téléphone, par le téléconseiller France Travail.

Vous devez vous déplacer dans votre agence France Travail pour un nouvel entretien avec votre conseiller France Travail.

Si vous avez exercé une activité professionnelle au cours de ces 6 derniers mois, l'attestation France Travail de votre ex-employeur sera nécessaire pour examiner vos droits aux allocations chômage.

Questions – Réponses

- Faut-il être disponible pour s'inscrire à France Travail (anciennement Pôle emploi) ?
- Médiateur de France Travail (anciennement Pôle emploi) : comment y recourir ?
- Chômage : quelles sont les catégories de demandeurs d'emploi ?
- Un salarié peut-il percevoir l'allocation chômage en cas de démission ?
- Quel justificatif fournir pour s'inscrire à France Travail (anciennement Pôle emploi) ?
- Un ressortissant européen salarié en France a-t-il les mêmes droits qu'un salarié français ?

Toutes les questions réponses

Et aussi...

- Actualisation mensuelle France Travail (anciennement Pôle emploi)

Pour en savoir plus

- France Travail (anciennement Pôle emploi) : foire aux questions – candidat
Source : France Travail
- Aides de retour à l'emploi (Clara)
Source : France Travail

Où s'informer ?

- **France Travail pour demandeurs d'emploi – 3949**

Par téléphone

39 49

Pour actualiser votre situation, signaler un changement de situation, vous informer d'un paiement : service automatisé 7 jours/7, 24 heures/24 – Service gratuit + prix appel

Pour être mis en relation avec un conseiller pour vous inscrire, vous renseigner, modifier un rendez-vous : service accessible aux horaires fixés par chaque agence France Travail (anciennement Pôle emploi) – Service gratuit + prix appel

Depuis l'étranger : + 33 1 77 86 39 49

Par messagerie

Accès via le formulaire de contact

- **France Travail pour demandeurs d'emploi – 3949**

Par téléphone

39 49

Pour actualiser votre situation, signaler un changement de situation, vous informer d'un paiement : service automatisé 7 jours/7, 24 heures/24 – Service gratuit + prix appel

Pour être mis en relation avec un conseiller pour vous inscrire, vous renseigner, modifier un rendez-vous : service accessible aux horaires fixés par chaque agence France Travail (anciennement Pôle emploi) – Service gratuit + prix appel

Depuis l'étranger : + 33 1 77 86 39 49

Par messagerie

Accès via le formulaire de contact

- **France Travail pour demandeurs d'emploi – 3949**

Par téléphone

39 49

Pour actualiser votre situation, signaler un changement de situation, vous informer d'un paiement : service automatisé 7 jours/7, 24 heures/24 – Service gratuit + prix appel

Pour être mis en relation avec un conseiller pour vous inscrire, vous renseigner, modifier un rendez-vous : service accessible aux horaires fixés par chaque agence France Travail (anciennement Pôle emploi) – Service gratuit + prix appel

Depuis l'étranger : + 33 1 77 86 39 49

Par messagerie

Accès via le [formulaire de contact](#)

- **France Travail pour demandeurs d'emploi – 3949**

Par téléphone

39 49

Pour actualiser votre situation, signaler un changement de situation, vous informer d'un paiement : service automatisé 7 jours/7, 24 heures/24 – Service gratuit + prix appel

Pour être mis en relation avec un conseiller pour vous inscrire, vous renseigner, modifier un rendez-vous : service accessible aux horaires fixés par chaque agence France Travail (anciennement Pôle emploi) – Service gratuit + prix appel

Depuis l'étranger : + 33 1 77 86 39 49

Par messagerie

Accès via le [formulaire de contact](#)

- [France Travail \(anciennement Pôle emploi\)](#)

- [France Travail \(anciennement Pôle emploi\)](#)

- [France Services / Maison de services au public](#)

Services en ligne

- [France Travail : espace personnel](#)
Téléservice
- [Rechercher une offre d'emploi sur France Travail](#)
Téléservice
- [S'inscrire à France Travail \(anciennement Pôle emploi\)](#)
Téléservice
- [Se réinscrire à France Travail \(anciennement Pôle emploi\)](#)
Téléservice
- [La bonne boîte : trouver l'entreprise qui embauche sans passer d'offre d'emploi](#)
Téléservice

Et aussi...

- [Actualisation mensuelle France Travail \(anciennement Pôle emploi\)](#)

Textes de référence

- [Code du travail : articles L5411-1 à L5411-5](#)
Inscription sur la liste des demandeurs d'emploi
- [Code du travail : articles R5221-47 à R5221-48](#)
Inscription sur la liste des demandeurs d'emploi des travailleurs étrangers
- [Code du travail : articles R5411-1 à R5411-4](#)
Inscription sur la liste des demandeurs d'emploi (liste, justification de l'identité, informations, etc.)
- [Code du travail : articles R5411-9 à R5411-10](#)
Disponibilité du demandeur d'emploi
- [Code du travail : article R5411-14](#)
Projet personnalisé d'accès à l'emploi
- [Instruction France Travail \(anciennement Pôle emploi\) n°2011-192 du 24 novembre 2011 relative à l'inscription des demandeurs d'emploi et le projet personnalisé d'accès à l'emploi](#)
- [Instruction n°2014-45 du 4 juin 2014 relative à la vérification de l'identité des demandeurs d'emploi et photocopie des pièces](#)
- [Décret n°2015-1264 du 9 octobre 2015 relatif à l'inscription par voie électronique sur la liste des demandeurs d'emploi](#)



Ville de
Palavas-les-Flots

Mairie de Palavas-les-Flots

Horaires : Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h.

Adresse : 16 Boulevard Maréchal Joffre – BP 106 – 34250 Palavas-les-Flots

Tél. : 04 67 07 73 00